



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE de LANÇON-PROVENCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-261301196-20240409-24-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 15/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LANÇON-PROVENCE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres :

En exercice	9
Présents	2
Votants	4

L'An deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, à seize heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances,
Sous la présidence de Mme Pauline BECHET – Vice-Présidente, qui procède à l'appel
des membres.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Sont présents Mesdames et Monsieur :

Pauline BECHET, Virginie VIOLA

Ont donné procuration Mesdames et Monsieur :

Sandrine PERALDI a donné procuration à Virginie VIOLA
Fanny VIARD a donné procuration à Pauline BECHET

Sont absents Mesdames et Monsieur :

Julie ARIAS, Marie-Cécile DEMARIE, Eric LEDARD, Marie-France MATILDE,
Odile CARLETTO

Secrétaire de séance : Carine BONIFACINO - Directrice du CCAS

Objet : Adhésion à l'Association Locale de Lien d'Information et
d'Accompagnement GERontologique (ALLIAGE) –année 2024

N°: 24-16

RAPPORTEUR : Pauline BECHET

CONSIDERANT le partenariat historique, liant la Commune à l'association ALLIAGE, permettant ainsi aux administrés de bénéficier de l'expertise des professionnels du Pôle Infos Séniors Pays Salonais dans tous les aspects du quotidien : information et accompagnement des séniors, des aidants et des professionnels, maintien à domicile, accès aux droits, entrée en établissement...

CONSIDERANT l'orientation de la politique sociale communale qui se veut volontariste dans le développement d'actions en faveur des personnes du Bel Age, en proposant des permanences gratuites du Pôle Infos Séniors, et des actions autour de la « prévention santé »,

CONSIDERANT le courrier adressé par Monsieur Stéphane BLANCHARD – Président d'ALLIAGE, en date du 26 février 2024,

(Suite de la délibération n° 24-16)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-261301196-20240409-24-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Publication : 15/04/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents (4 voix Pour)

D'ADHERER à l'Association Locale de Lien d'Information et d'Accompagnement GÉrontologique (ALLIAGE) et de verser en conséquence une participation d'un montant de **1901€**, calculée à hauteur de 1€ par habitant de 60 ans et plus (chiffres INSEE 2020)

DIT que ladite adhésion est valable pour l'année civile 2024,

INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 11 article 6281 du Budget Primitif 2024 du CCAS.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Délibération adoptée :

Ont voté Pour : 4

Ont voté Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les Jour Mois et An que dessus
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LANÇON, le 9 avril 2024

Madame le Maire,

Présidente du CCAS,

Julie ARIAS

